

COMPTE RENDU DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 AVRIL 2018

L'an deux dix-huit, le trois avril à 19h30, les Conseillers Municipaux de la commune de CAMIRAN dûment convoqués en date du 26 Mars 2018, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bastien MERCIER, Maire.

Présents : Mmes DE RONNE, VALENTIN , Mrs FILIPPI, PELLET, MOULINEAU, JARRY.

Absents : Mmes IDIART et CERTAIN

Mr PELLET Bernard est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil de rajouter à l'ordre du jour :

- une demande d'aide alimentaire

DELIBERATION : N°2018-07

OBJET: VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES COMMUNALES

Membres en exercice: 9 Présents: 7 Suffrages exprimés: 7 Abstention: 0 Pour: 7

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a reçu de la Direction Régionale des Finances Publiques les bases d'imposition communales pour l'année 2018 et qu'il y a lieu de fixer les taux des **TROIS taxes** communales pour l'élaboration du budget 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, l'assemblée décide de fixer les taux suivants:

- Taux Taxe d'habitation :	9,92 % soit un produit attendu de	42 844 euros
- Taux Foncier bâti :	11,11 % soit un produit attendu de	29 953 euros
- Taux Foncier non bâti:	58,43 % soit un produit attendu de	15 309 euros

Le produit total des trois taxes à inscrire au budget sera donc **de 88 106 euros**.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Membres en exercice : 9 Présents : 7 Suffrages exprimés : 7 Abstention : 0 Pour : 7 Contre 0

Monsieur le Maire présente le projet du budget primitif de la commune qui se résume comme suit :

1/Section de fonctionnement : équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de **360 220.22 €**, dont un report en recettes de 2017 de **125 302.22€** et un virement à la section d'investissement en dépenses de **50 401,36€**

2/ Section d'investissement : équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de **132 986,58€** et que l'on peut résumer comme suit :

-dépenses : capital des emprunts pour **24 530€** ; immobilisations corporelles (tracteur, voirie, logiciel, petit matériel ...) **42 280€** ; Opération projet aménagement et sécurisation assainissement du centre bourg de Camiran **25 000€**

+ déficit reporté 2017 - **41 176.58€**

-recettes : Subvention département FDAEC, FCTVA, Emprunt, produit des cessions.

Ce budget est voté à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal.

Aide alimentaire

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'un usagé de la commune a sollicité l'aide alimentaire auprès de la mairie pour des raisons de difficultés financières passagères.

Monsieur le Maire explique le fonctionnement de l'aide alimentaire au conseil :

Depuis 2014, c'est une association qui gère la banque alimentaire sur La Réole, un dossier doit être demandé par l'usager et rempli par la mairie de son domicile.

Le conseil municipal ou le CCAS décide de la durée de cette aide car une compensation financière est demandée auprès de la mairie.

Les bénéficiaires de l'aide alimentaire ont chaque semaine un colis de denrées alimentaires.

Le Conseil décide d'accorder cette aide ponctuelle à cet usagé jusqu'au mois de janvier 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,